

tion, mes clients iront trouver le Dr. X....., qui n'en fait pas." Ce fait est d'autant plus regrettable que l'on doit compter tout naturellement sur les médecins pour faire l'éducation des clients sur les choses médicales. De la part d'un médecin, encourager les préjugés populaires, c'est d'abord rendre sa pratique plus difficile et perdre de son autorité, c'est ensuite nuire à la pratique des confrères plus consciencieux. Sur ce terrain, tout le monde devrait se donner la main.

Un fait démontre bien que le refus du médecin de se conformer aux règlements d'hygiène, qui font partie des règlements municipaux, ne repose souvent que sur des motifs d'intérêts personnels. Un malade contagieux, qu'on n'a pas déclaré, devient dans un état critique. Immédiatement on fait la déclaration, afin d'éviter que le certificat de décès ne vienne révéler la nature de la maladie, et mette ainsi en évidence la négligence du médecin à remplir ses devoirs sociaux. Car en cachant un cas de maladie contagieuse, le médecin assumait une lourde responsabilité envers le client, la famille et les visiteurs.

En agissant suivant ses convictions scientifiques et suivant les présomptions de la loi, le médecin se met toujours du bon côté, et s'attire le respect et la confiance des gens, même lorsqu'il n'est pas compris aux premiers abord. Par contre, en négligeant par complaisance certaines prescriptions, ou en rejetant volontairement certaines interventions efficaces auxquelles il ne croit pas, il peut causer les plus grands préjudices. Citons un exemple. Un cas de diphtérie se déclare dans une famille où il y a plusieurs enfants. L'isolement rigoureux du malade s'impose, ainsi que l'immunisation des autres enfants par des doses préventives de sérum. Supposez maintenant que le médecin n'isole pas le malade et n'immunise pas les enfants, laissant la maladie libre de s'étendre à toute la famille, causer beaucoup de fatigues, beaucoup d'ennuis, et peut-être des morts, croyez-vous que ce médecin a mieux agi que s'il avait imposé à la famille des mesures prophylactiques qui l'auraient protégée? Evidemment non, et la famille est en droit de le lui reprocher, car un médecin doit être à la hauteur de sa position.

A ce jeu là, d'ailleurs, le médecin risque fort de compromettre sa réputation. Car il ne rencontre pas toujours, sur son chemin, des clients à préjugés. Les notions d'hygiène et de médecine moderne se répandent de plus en plus dans le public, se popularisent rapidement. Bien des personnes ont un soin très grand de leur santé et de leurs malades. Elles savent que les maladies microbiennes sont contagieuses, que la désinfection détruit les germes, que l'isolement est une mesure de prudence, que certaines substances ont un pouvoir curatif ou préventif. Non seulement ces personnes ont la préoccupation de faire tout ce qu'il faut pour guérir et prévenir les maladies contagieuses, mais elles comprennent encore que la société doit se protéger, que le malheur qui les frappe ne doit pas être imposé aux autres, et elles sont d'autant plus prêtes à se soumettre à la déclaration des cas qui sont dans leur maison, qu'elles s'attendent à leur tour à voir les autres se conformer à une mesure qui est une garantie